Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-46DEL_CM300625-DE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

LA VILLE CREIL

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD

**VILLE DE CREIL**

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025

**CONVOCATION**
Date : 24 juin 2025
Affichée le : 24 juin 2025

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice : | 39 |
| Présents : | 24 |
| Votants : | 34 |
| Pouvoirs : | 10 |
| Absent : | 5 |

**LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :**
02 JUIL. 2025

**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**
03 JUIL. 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

**Étaient présents** : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

**Absents représentés**

| | |
|---|---|
| M. BROCHOT | Pouvoir à M. PERRIN |
| Mme SAVAS | Pouvoir à M. LEMAIRE |
| Mme TALL | Pouvoir à M. DEME |
| Mme SAKHO | Pouvoir à Mme SOW |
| Mme PEREZ | Pouvoir à Mme ELONGUERT |
| Mme SENET | Pouvoir à M. BOUKHACHBA |
| M. EL MOUSSAOUI | Pouvoir à Mme LAMBRE |
| Mme JACQUEMART | Pouvoir à M. BOULHAMANE |
| Mme M'BAYE | Pouvoir à M. KA |
| Mme MEHADJI | Pouvoir à M. NACHITE |

**Absents excusés :**
Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**
Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

**Secrétaire de séance** : Jessica ELONGUERT

## 46 Travaux Eglise Saint Médard - demande de démarrage anticipé

### ■ Rapport de présentation :

**Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint**

L'église Saint Médard est un bâtiment majeur du riche passé médiéval de Creil, classé au titre des monuments historiques. Ainsi, la Ville y apporte une attention particulière en menant d'importantes actions de restauration et de sécurisation. Certains désordres mettent en péril sa stabilité. Il existe un risque d'affaissement de la charpente, d'effondrement de l'escalier en colimaçon et un mur est fragilisé par la présence d'un arbre dans la maçonnerie. Ces désordres importants mettent en péril la stabilité du bâtiment.

Afin de réaliser les travaux d'urgence qui permettront de garantir la sécurité et la préservation de l'Eglise Saint Médard, en attendant les travaux de réhabilitation, et conformément à la délibération n°3 du 16 décembre 2024, madame la Maire a sollicité de la DRAC et du Conseil Départemental, des subventions.

Compte-tenu de l'urgence, il vous est demandé d'autoriser, madame la Maire, à solliciter du conseil départemental, une autorisation de démarrage anticipé des travaux de l'église Saint Médard.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-46DEL_CM300625-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,
Vu le Code du patrimoine, notamment les dispositions relatives à la protection des monuments historiques,
Vu la délibération n°3 en date du 16 décembre (article L2122-22 n°26) autorisant Madame la Maire à solliciter les subventions,
Considérant la nécessité de mener en urgence des travaux de sécurisation de l'édifice,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Votants : 34 | Pour : 34 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** autorise madame la Maire ou son représentant à solliciter, auprès du conseil départemental, une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

03 JUIL. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

VILLE DE CREIL (OISE)

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr